Succession, inventaire des meubles meublants et objets de valeur

Par Visite	ur	

Bonjour,

suite à 1ére question

Un inventaire des meubles meublants et objets de valeurs par un commissaire priseur a lieu jeudi 4 mars dans trois résidences, je n'ai pas été invité à y assister, ma mère a déjà caché des tableaux de valeur. Je ne connais même pas les résidences secondaires de mon père.

question : ais-je le droit d'y assister et dois-je en faire la demande auprès du notaire ?

Merci pour votre réponse voir 3éme question

Par Visiteur

Chère madame,

Un inventaire des meubles meublants et objets de valeurs par un commissaire priseur a lieu jeudi 4 mars dans trois résidences, je n'ai pas été invité à y assister, ma mère a déjà caché des tableaux de valeur. Je ne connais même pas les résidences secondaires de mon père.

question : ais-je le droit d'y assister et dois-je en faire la demande auprès du notaire ?

Dans la mesure où vous êtes une héritière directe, et que les maisons en question appartenaient à votre père, alors oui, vous avez le droit d'assister à cette évaluation des biens. Mais si votre mère vous en empêche physiquement, il n'y aura pas grand chose faire. IL sera trop tard pour saisir le juge, et la police refusera d'intervenir sur un problème comme celui-ci, i.e d'ordre privé.

Très cordialement.